

TUNISIE LEASING

Société Anonyme au capital de 35 000 000 dinars
Siège Social : Centre Urbain Nord Av Hédi KARRAY 1082 Mahrajène
RC n° B 134091997

TUNISIE LEASING est notée BBB+ à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 22 avril 2010

NOTE D'OPERATION MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION ET L'ADMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2011-1 » DE 30 000 000 DINARS EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Taux d'intérêt : TMM+0,9% et/ou 5,75% brut l'an

Durée : 5 ans

Prix d'émission : 100 dinars

La présente émission de TUNISIE LEASING a reçu la note BBB+(TN) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 17/03/2011

Visa n° **11 - 0737** du **30 MAR 2011** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2011 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2011. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2010 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2011. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information :

Mr Mondher ZID

Directeur financier de Tunisie Leasing

Tél : 70 132 000 Fax : 71 236 625

E-mail : mondher.zid@tunisieleasing.com.tn

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse

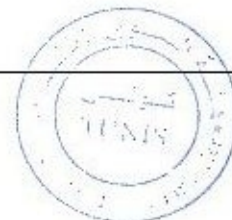
Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène

Tel : 71 189 600 Fax : 71 949 350

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « TUNISIE LEASING 2010 » enregistré par le CMF en date du **05 Octobre 2010** sous le n° **10-013**, des indicateurs d'activité de TUNISIE LEASING relatifs au premier trimestre de l'exercice 2011 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2011 et des états financiers de TUNISIE LEASING relatifs à l'exercice 2010 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2011

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn. Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2011 et les états financiers relatifs à l'exercice 2010 de TUNISIE LEASING seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

Mars 2011



SOMMAIRE

Flash-emprunt subordonné « Tunisie Leasing 2011-1»	3
Chapitre 1 : Responsables de la note d'opération	5
1.1. Responsables de la note d'opération	5
1.2. Attestation des responsables de la note d'opération	5
1.3. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	5
1.4. Responsable de l'information	5
Chapitre 2: Renseignements concernant l'opération	6
2.1. Renseignements relatifs à l'émission	6
2.1.1. Décisions à l'origine de l'emprunt	6
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération	6
2.1.3. Période de souscription et de versement	6
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	7
2.1.5. But de l'émission	7
2.2. Caractéristiques des titres émis	7
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	7
2.2.2. Prix de souscription et d'émission	7
2.2.3. Date de jouissance en intérêts	7
2.2.4. Date de règlement	7
2.2.5. Taux d'intérêts	7
2.2.6. Intérêts	8
2.2.7. Amortissement et remboursement	8
2.2.8. Prix de remboursement	10
2.2.9. Paiement	10
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	10
2.2.11- Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	11
2.2.12- Mode de placement	11
2.2.13- Notation de la société	12
2.2.14- Notation de l'emprunt	16
2.2.15- Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées	18
2.2.16- Fiscalité des titres	18
2.3. Renseignements généraux	18
2.3.1- Etablissement chargé du service financier de l'emprunt	18
2.3.2- Marché des titres	18
2.3.3- Prise en charge par la STICODEVAM	19
2.3.4- Tribunaux compétents en cas de litige	19
2.3.5- Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	19
Chapitre 3 : Renseignements concernant l'activité de Tunisie Leasing	20
3.1. Impact des événements socio-politiques survenus en Tunisie sur l'activité de la société	20
3.2. Description de l'activité au 31/12/2010	20
3.2.1. Situation de Tunisie Leasing par rapport au secteur du leasing au 31/12/2010	20
3.2.2. Evolution des approbations	21
3.2.3. Evolution des mises en forces	21
3.2.4. Evolution des encours financiers	22
3.2.5. Indicateurs d'activité au 31/12/2010	23
Bulletins de souscription	24

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2011-1 »

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2011-1 » est émis pour un montant de 30 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal et à deux taux d'émission au choix du souscripteur : un taux fixe (5,75% brut l'an) et/ou un taux variable (TMM+0,9%).

- **Dénomination de l'emprunt :** « TUNISIE LEASING 2011-1 »
- **Montant :** 30 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations.
- **Nominal :** 100 dinars
- **Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.
- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions ; soit le 10/06/2011
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 10/06/2011.
- **Taux d'intérêt :** TMM+0,9% et/ou 5,75% brut l'an au choix du souscripteur.
- **Durée :** 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** 3 ans.
- **Duration (taux fixe) :** 2,791 années.
- **Marge actuarielle (taux variable) :** 0,9% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe) :** 5,75% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Amortissement :** Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20Dt par obligation.

- **Souscriptions et versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 13/04/2011 aux guichets de TUNISIE VALEURS et des autres intermédiaires en bourse.
- **Clôture des souscriptions :** Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le 10/06/2011. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.
- **Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 10 Juin de chaque année.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par le centralisateur des titres (TUNISIE VALEURS).
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tenue de compte en valeurs mobilières:** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2011-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.
- **Notation :** La note attribuée par Fitch Ratings à l'emprunt « TUNISIE LEASING 2011-1 » est BBB+ (TN) en date du 17/03/2011
- **Cotation en Bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING demandera l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par la STICODEVAM :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2011-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires :** Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Chapitre 1- RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsables de la note d'opération :

LE PRESIDENT DU CONSEIL

Ahmed ABDELKEFI

TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 236.625

LE DIRECTEUR GENERAL

Fethi MESTIRI

TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 236.625

1.2 Attestation des responsables de la note d'opération:

« A notre Connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

LE PRESIDENT DU CONSEIL

Ahmed ABDELKEFI

TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 236.625

LE DIRECTEUR GENERAL

Fethi MESTIRI

TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 236.625

1.3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

TUNISIE VALEURS
LE DIRECTEUR GENERAL
Fadhel ABDELKEFI

1.4 Responsable de l'information :

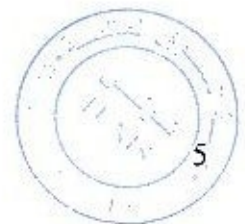
Mr Mondher ZID Directeur Financier de Tunisie Leasing

TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 236.625

La notice légale est publiée au JORT N°40..... du ..02/04/2011

Conseil du Marché Financier
N° visa n° - 0737 du 30 MAR 2011
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Feris EL KORBASI



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION :

2.1.1- Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 03 juin 2010 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le conseil d'administration réuni le 25 novembre 2010 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+0,5% et TMM+1,25% brut l'an pour le taux variable et entre 5% et 6% brut l'an pour le taux fixe avec précision que : « les taux seront fixés par la Direction Générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ». A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt à 5 ans et les taux d'intérêts à TMM+0,9% brut l'an pour le taux variable et 5,75% brut l'an pour le taux fixe.

2.1.2- Renseignements relatifs à l'opération :

- L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2011-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars divisé en 300 000 obligations de nominal 100 dinars.
- Produit brut et net de l'emprunt : le produit brut de l'emprunt est de 30 000 000 Dt, les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 0,6% du montant soit 180 000Dt, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 16 000Dt, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 3 000Dt et les frais de la STICODEVAM sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 19 434Dt soit un total de frais approximatifs de 218 434Dt et un produit net de l'emprunt 29 781 566Dt.

En Dt	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut	30 000 000	100
Frais généraux**	218 434	0,728
Produit net	29 781 566	99,272

*Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 50% à taux variable et à 50% à taux fixe.

**Les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

2.1.3 – Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 13/04/2011 et clôturées sans préavis au plus tard le 10/06/2011. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4- Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 13/04/2011 aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence du siège, Agence Jérusalem, Marsa, Sfax, Sousse, Nabeul et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

2.1.5- But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

2.2 CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

2.2.1-Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2011-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par le centralisateur des titres (TUNISIE VALEURS).

2.2.2-Prix de souscription et d'émission : 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 10/06/2011.

2.2.3-Date de jouissance des intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit 10/06/2011.

2.2.4- Date de règlement : A la souscription.

2.2.5-Taux d'intérêts : Les obligations «TUNISIE LEASING 2011-1» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +0,9%* brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 90 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

* Le conseil d'administration du 25/11/2010 a prévu un taux variable = TMM+0,5% brut l'an au minimum et TMM+1,25% brut l'an au maximum et a délégué le pouvoir à la Direction Générale pour fixer ce taux à la veille de l'émission.

- Taux fixe : 5,75%* brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2.2.6-Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le 10 Juin de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 10/06/2016.

Le montant total des intérêts serait de 5 175 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à taux fixe. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+0,9%), le montant des intérêts s'élèverait à 4 892 250 Dinars (en considérant un taux nominal de 5,4358% à titre indicatif).

2.2.7-Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. L'emprunt sera amorti en totalité le 10 Juin 2016.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable. Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 0,9% (soit la moyenne du TMM+0,9%). Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de mars 2010 au mois de février 2011) soit 4,5358% majorée d'une marge de 0,9%, soit 5,4358%. Ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Nombre d'obligations : 300 000 obligations

Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars

Date unique de jouissance servant de base pour la cotation en Bourse : le 10/06/2011

Date du premier remboursement de capital : le 10/06/2012

Date du premier paiement des intérêts : le 10/06/2012

Date de dernière échéance : le 10/06/2016

Taux d'intérêt : Fixe: 5,75% brut l'an et/ou Variable (TMM + 0,9%): 5,4358%. C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de Mars au mois de février majorée de 0,9% (à titre indicatif).

Amortissement : Annuel constant par un cinquième de la valeur nominale correspondant à 20 dinars par obligation.

* Le conseil d'administration du 25/11/2010 a prévu un taux fixe de 5% au minimum et 6% brut l'an au maximum et a délégué le pouvoir à la Direction Générale pour fixer ce taux à la veille de l'émission.

Evolution du TMM durant les dix dernières années :

en (%)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Janvier	5,9375	5,93750	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,2700	5,2700	4,7000	4,0700	4,7500
Février	6,0000	5,93750	5,87500	5,00000	5,00000	5,00000	5,2500	5,3100	4,4700	4,0800	4,6500
Mars	6,0000	5,93750	5,81250	5,00000	5,00000	5,00000	5,3600	5,2300	4,2600	4,2300	
Avril	6,2500	5,93750	5,50000	5,00000	5,00000	5,00000	5,2400	5,2200	4,3000	4,1200	
Mai	5,9375	5,93750	5,50000	5,00000	5,00000	5,00000	5,2600	5,2200	4,2300	4,3600	
Juin	6,0000	5,93750	5,31250	5,00000	5,00000	5,00000	5,2300	5,1900	4,2500	4,3800	
Juillet	6,0625	5,96875	5,00000	5,00000	5,00000	5,04000	5,2300	5,1900	4,3300	4,5200	
Août	6,0625	5,96875	5,00000	5,00000	5,00000	5,01000	5,1800	5,2300	4,1800	4,6100	
Septembre	6,0625	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,00000	5,1900	5,1700	4,2400	4,5200	
Octobre	6,0000	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,22000	5,2500	5,2700	4,2200	4,6200	
Novembre	5,9375	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,26000	5,2000	5,1700	4,2900	4,8000	
Décembre	5,9375	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,33000	5,2600	5,1900	4,1800	4,8700	

Source : BCT

Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

- Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe (5,75%): (en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2011	30 000 000				
2012		6 000 000	24 000 000	1 725 000	7 725 000
2013		6 000 000	18 000 000	1 380 000	7 380 000
2014		6 000 000	12 000 000	1 035 000	7 035 000
2015		6 000 000	6 000 000	690 000	6 690 000
2016		6 000 000	-	345 000	6 345 000
Totaux		30 000 000		5 175 000	35 175 000

- Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe (5,75%): (en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2011	100				
2012		20	80	5.750	25.750
2013		20	60	4.600	24.600
2014		20	40	3.450	23.450
2015		20	20	2.300	22.300
2016		20	-	1.150	21.150
Totaux		100		17.250	117.250

- Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux variable:

t = 5,4358% (à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2011	30 000 000				
2012		6 000 000	24 000 000	1 630 750	7 630 750
2013		6 000 000	18 000 000	1 304 600	7 304 600
2014		6 000 000	12 000 000	978 450	6 978 450
2015		6 000 000	6 000 000	652 300	6 652 300
2016		6 000 000	-	326 150	6 326 150
Totaux		30 000 000		4 892 250	34 892 250

- Tableau d'amortissement par obligation à taux variable:

t= 5,4358% (à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2011	100				
2012		20	80	5.436	25.436
2013		20	60	4.349	24.349
2014		20	40	3.261	23.262
2015		20	20	2.174	22.174
2016		20	-	1.087	21.087
Totaux		100		16.307	116.307

2.2.8- Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100DT par obligation.

2.2.9-Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 10 Juin de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 10/06/2012.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

2.2.10-Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 5,75% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février qui est égale à 4,5358% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,4358%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,9% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11- Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations «TUNISIE LEASING 2011-1» sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^T t.F_t / (1+i)^t \right) / \sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t$$

Avec :

- T est le nombre de périodes.
- F_t est le flux de la période t.
- i est le taux d'intérêt par période.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,791 années.

2.2.12- Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence du siège, Agence Jérusalem, Marsa, Sfax, Sousse, Nabeul et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

2.2.13- Notation de la société:

En date du 22 avril 2010, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à 'BBB+(tun)' pour la note à long terme avec perspective d'évolution Stable et 'F2(tun)' pour la note à court terme.

Les notes nationales attribuées par Fitch Ratings à Tunisie Leasing reflètent la qualité de son management et une rentabilité satisfaisante. Ses procédures de gestion du risque de crédit et sa qualité d'actifs demeurent supérieures à celles de ses concurrents. Les notes tiennent aussi compte du risque de crédit lié au développement de sa filiale algérienne et d'une liquidité serrée bien que soutenue par les possibilités de refinancement offertes par Amen Bank (AB), filiale du groupe Amen, actionnaire de référence de TL.

La note nationale BBB indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F2 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Fitch confirme les notes nationales de Tunisie Leasing

Fitch Ratings-Londres/Tunis- 22 avril 2010: Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing (TL) à 'BBB+(tun)' et la note nationale à court terme à 'F2(tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est Stable.

Les notes nationales attribuées à TL reflètent la qualité de son management et une rentabilité satisfaisante. Ses procédures de gestion du risque de crédit et sa qualité d'actifs demeurent supérieures à celles de ses concurrents. Les notes tiennent aussi compte de l'exposition de la société au marché algérien et d'une liquidité serrée, bien que soutenue par les possibilités de refinancement offertes par Amen Bank (AB), filiale du groupe Amen qui est l'actionnaire de référence de TL.

L'activité de TL reste très focalisée sur le financement de matériel standard (65% de ses encours de leasing tunisiens à fin 2009), avec une part croissante de contrats de financement de matériel lourd de transport et de BTP largement apportés par sa filiale algérienne, Maghreb Leasing Algérie (MLA). Le financement de biens immobiliers représente une part importante des encours par rapport aux autres sociétés de crédit-bail, quoique la société applique des critères de sélectivité plus stricts que ses concurrents.

La rentabilité de TL s'est maintenue en 2009 grâce au développement de l'activité en Algérie (+24% de nouveaux crédits) qui a compensé la quasi-stagnation de la production de nouveaux crédits en Tunisie (+5% contre +23% pour le secteur). Elle était également soutenue par la stabilisation de la marge nette d'intérêt et des reprises de provisions sur créances classées.

Le taux de créances classées de TL a baissé à 5% à fin 2009 (2008: 6%), grâce à l'amélioration du taux de recouvrement en Tunisie et à un niveau de créances classées toujours très bas au sein de MLA. Cette baisse, associée à un resserrement des critères de provisionnement en 2009, a permis de réduire le risque net à 2% des fonds propres à fin 2009 (2008: 4%).

Les financements de TL se composent principalement de crédits bancaires et d'emprunts obligataires locaux. Sa liquidité est confortée par le recours possible à AB et aux lignes de crédit mises à sa disposition par des institutions financières multilatérales.

Le ratio Tier 1 s'est amélioré en 2009 à un niveau jugé adéquat par Fitch, grâce à une augmentation de capital de 5 Mio TND (et 15 Mio TND de primes d'émission), principalement destinée à renforcer les fonds propres de MLA en ligne avec de nouvelles exigences réglementaires algériennes.

TL, groupe financier tunisien de premier plan, est leader sur le marché du crédit-bail local et offre, au travers de ses filiales, des services de gestion d'actifs, d'affacturage et de capital risque. A fin 2009, TL était contrôlée à 51,3% par le groupe privé Amen. MLA est détenue à 30% par TL et 41% par AB.

sont disponibles sur le site de l'agence www.fitchratings.com

Contact: Sonia Trabelsi, Tunis, Tél: +216 71 840 902.

Les notes nationales de Fitch Ratings permettent d'évaluer la qualité de crédit relative des entités notées au sein d'un pays dont les notes souveraines internationales sont relativement faibles et où il existe une demande pour ce type de notation. La meilleure signature relative d'un pays étant notée 'AAA', les notes des autres émetteurs sont établies par rapport à celle-ci. Les notes nationales sont essentiellement à l'usage des investisseurs locaux sur des marchés locaux et sont accompagnées d'un identificateur correspondant au pays concerné, par exemple «AAA(tun)» pour des notes attribuées sur l'échelle nationale en Tunisie. Les notes nationales ne sont donc pas comparables internationalement

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, [WWW.FITCHRATINGS.COM](http://www.fitchratings.com). LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

2.2.14- Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BBB+ à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 17/03/2011.

La note BBB+ à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

FitchRatings

LETTRE DE NOTATION

Fitch Ratings, a attribué à l'émission suivante de la société Tunisie Leasing la note «**BBB+(tun)**».

Emetteur	: TUNISIE LEASING
Désignation de l'émission	: Emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2011-1 »
Montant	: 30.000.000 de dinars tunisiens
Prix d'émission unitaire	: 100,000 dinars tunisiens
Taux nominal	: TMM+0,90% et/ou 5,75% brut l'an
Durée	: 5 ans
Amortissement	: annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de la société Tunisie Leasing à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de cet emprunt et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société Tunisie Leasing et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 17 mars 2011

P/c Ikbel BEDOUI
Directeur Général
Fitch North Africa



2.2.15- Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.16- Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 Dt) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

2.3 RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

2.3.1- Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2011-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

2.3.2- Marché des titres :

Des titres de l'émetteur de même catégorie sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2011-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3- Prise en charge par la STICODEVAM :

TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2011-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4- Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5- Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Chapitre 3: RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE TUNISIE LEASING

3.1. Impact des évènements socio-politiques survenus en Tunisie sur l'activité de la société

L'impact des événements qui ont suivi la révolution du 14 janvier sur les deux premiers mois de l'année se traduit par un recul notable de la demande du leasing: -46% au niveau des approbations et -35 % au niveau des mises en force (Réalizations). Cependant le recouvrement des loyers de la société a été moins affecté. En effet au terme des deux premiers mois de 2011, le taux de recouvrement s'est établi à 82,36 % contre 93,12 % pour la même période de 2010.

Confiant en l'avenir et tablant sur une reprise voir une consolidation de l'activité, Tunisie Leasing a maintenu son programme d'extension de son réseau en démarrant l'agence de Monastir et en s'apprêtant à ouvrir celle de Djerba.

Concernant les engagements sur des sociétés contrôlées par la famille de l'ancien président, Tunisie Leasing compte un risque limité à 578 326 dinars ne représentant que 0,1 % du total de ses engagements et 0,6% de ses fonds propres.

Suite aux derniers évènements survenus en Tunisie, la société n'a pas effectué d'inventaire sur ses immobilisations données en leasing. Néanmoins, il convient de signaler qu'aucun dégât n'a été déclaré. Par ailleurs, les agences et le siège de la société n'ont subi aucun dommage.

3.2. Description de l'activité au 31 Décembre 2010 :

3.2.1. Situation de Tunisie Leasing par rapport au secteur de leasing au 31/12/2010

Les parts de marché de TUNISIE LEASING ont légèrement baissé au 31 décembre 2010 passant de 22,7% à 20,8% pour les approbations, de 21,7% à 20,2% pour les mises en force et de 24,2% à 22,2% pour les encours.

(En millions de dinars)

	Ensemble du secteur		Tunisie Leasing		Part de marché	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Approbations	1 873,7	1 278,7	390,2	290,6	20,8%	22,7%
Mises en force	1 454,8	1 011,4	294,4	219,3	20,2%	21,7%
Encours	2 050,5	1 541,0	455,8	373,1	22,2%	24,2%

* Source : CIL

3.2.2. Evolution des approbations

Le montant des approbations au 31/12/2010 s'est élevé à 390,272 millions de dinars contre 290,603 millions de dinars au 31/12/2009, soit une progression de 34,3% sur la période.

La répartition de ces approbations par secteur et par type de matériel se présente comme suit :

(En milliers de dinars)

Secteur d'activité	31/12/2010			31/12/2009			Var
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total	
Agriculture	14 803	745	15 548	13 208	118	13 326	17%
Industrie	81 629	8 552	90 181	68 280	8 442	76 722	18%
Batiments & Travaux publics	53 559	870	54 429	30 531	402	30 933	76%
Tourisme (2)	39 472	388	39 860	27 786	507	28 293	41%
Services & Commerce	166 762	23 492	190 254	124 862	16 467	141 329	35%
Totaux	356 225	34 047	390 272	264 667	25 936	290 603	34,3%

(2) Le secteur représente principalement l'activité location de voitures.

3.2.3. Evolution des mises en force

La société a enregistré une hausse des mises en force qui se sont élevées à 294,379 millions de dinars au 31/12/2010 contre 219,310 millions de dinars au 31/12/2009, soit une progression de 34,2% sur la période.

La répartition des mises en force par secteur et par type de matériel se présente comme suit :

(En milliers de dinars)

Secteur d'activité	31/12/2010			31/12/2009			Var
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total	
Agriculture	11 987	732	12 719	10 619	0	10 619	20%
Industrie	64 885	9 343	74 228	48 728	3 129	51 857	43%
Batiments & Travaux publics	35 066	101	35 167	21 522	256	21 778	61%
Tourisme (2)	28 088	469	28 557	22 917	706	23 623	21%
Services & Commerce	130 789	12 919	143 708	98 403	13 030	111 433	29%
Totaux	270 815	23 564	294 379	202 189	17 121	219 310	34,2%

(2) Le secteur représente principalement l'activité location de voitures.

3.2.4. Evolution des encours financiers

La société a enregistré une hausse de ses encours financiers qui se sont élevés à 460,6 millions de dinars au 31/12/2010 contre 373,1 millions de dinars au 31/12/2009, soit une progression de 23,5% sur la période.

La répartition des encours financiers par secteur se présente comme suit :

(En Millions de dinars)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
	Montants	Montants	2010-2009
Agriculture	19,7	18,3	7,7%
Industrie	126,6	106,8	18,5%
Tourisme	40,2	33,4	20,4%
Commerce et Services	223,9	178,7	25,3%
Bâtiments et Travaux Publics	50,2	35,9	39,8%
Total	460,6	373,1	23,5%

La répartition des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

(En Millions de dinars)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
			2010-2009
MOBILIERS			
Matériel de transport lourd	56,9	46,6	22,1%
Matériel de transport léger	176,5	139,1	26,9%
Matériel de BTP	69,9	54,9	27,3%
Equipement industriel	46,2	38,2	20,9%
Autres Equipements	42,9	34,6	24,0%
S/TOTAL	392,4	313,4	25,2%
IMMOBILIERS			
Immeubles industriels ou commerciaux	44,3	39,5	12,2%
Immeubles de bureaux	23,9	20,2	18,3%
S/TOTAL	68,2	59,7	14,2%
TOTAL	460,6	373,1	23,5%

3.2.5. Indicateurs d'activité au 31/12/2010

Les indicateurs d'activité trimestriels arrêtés au 31/12/2010 (chiffres provisoires en milliers de Dt) se présentent comme suit :

	Quatrième Trimestre			Cumul		
	2010	2009	Variation	2010**	2009*	Variation
Approbations	90 476	86 203	4,96%	390 272	290 603	34,30%
Mises en force	75 988	69 353	9,57%	294 379	219 310	34,23%
Encours financiers				460 779	373 005	23,53%
Total des engagements courants (a)				450 992	362 922	24,27%
Total des engagements classés (b)				24 062	23 480	2,48%
Total des engagements (c)=a+b				475 054	386 402	22,94%
Ratio des engagements classés (d)=(b)/(c)				5,07%	6,08%	
Ressources d'emprunts				364 773	264 661	37,83%
Capitaux propres***				92 075	86 337	6,65%
Revenus bruts de leasing (1)	61 041	50 973	19,75%	235 892	202 463	16,51%
Revenus nets de leasing	10 732	9 384	14,36%	40 809	36 234	12,63%
Produit net de leasing	5 550	5 325	4,23%	23 971	21 158	13,30%
Total des Charges d'exploitation	2 228	2 106	5,79%	9 717	8 600	12,99%
Trésorerie nette				447	(5 270)	

(*) Chiffres définitifs et audités

(**) Chiffres non audités

(***) Total des capitaux propres avant affectation

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : Contrats dont la facturation des loyers a démarré

Encours financiers : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Total engagements : Encours financiers + Impayés

Revenus bruts de leasing : Loyers du leasing (contrats conclus avant le 01-01-2008) + intérêts intercalaires + Intérêts sur créances du leasing (contrats conclus après le 01-01-2008)

Revenus nets de leasing : Intérêts sur créances du leasing

Produit net de leasing : Revenus nets de leasing + produits des placements - charges financières

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication

Répartition des Approbations par secteur et par type :

Secteur d'activité	Quatrième trimestre							Cumul						
	2010			2009			Var	2010			2009			Var
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total	
Agriculture	3 012	0	3 012	5 307	118	5 425	-44%	14 803	745	15 548	13 208	118	13 326	17%
Industrie	18 756	2 495	21 251	18 885	4 970	23 855	-11%	81 629	8 552	90 181	68 280	8 442	76 722	18%
Batiments & Travaux publics	14 945	401	15 346	10 287	320	10 607	45%	53 559	870	54 429	30 531	402	30 933	76%
Tourisme (2)	8 679	214	8 893	6 204	175	6 379	39%	39 472	388	39 860	27 786	507	28 293	41%
Services & Commerce	38 378	3 596	41 974	35 486	4 451	39 937	5%	166 762	23 492	190 254	124 862	16 467	141 329	35%
Totaux	83 770	6 706	90 476	76 169	10 034	86 203	5,0%	356 225	34 047	390 272	264 667	25 936	290 603	34,3%

Répartition des Mises en force par secteur et par type :

Secteur d'activité	Quatrième trimestre							Cumul						
	2010			2009			Var	2010			2009			Var
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total	
Agriculture	2 539	0	2 539	4 536	0	4 536	-44%	11 987	732	12 719	10 619	0	10 619	20%
Industrie	17 366	859	18 225	12 813	621	13 434	36%	64 885	9 343	74 228	48 728	3 129	51 857	43%
Batiments & Travaux publics	12 536	101	12 637	6 417	85	6 502	94%	35 066	101	35 167	21 522	256	21 778	61%
Tourisme (2)	4 680	214	4 894	5 601	0	5 601	-13%	28 088	469	28 557	22 917	706	23 623	21%
Services & Commerce	35 477	2 216	37 693	30 853	8 427	39 280	-4%	130 789	12 919	143 708	98 403	13 030	111 433	29%
Totaux	72 598	3 390	75 988	60 220	9 133	69 353	9,6%	270 815	23 564	294 379	202 189	17 121	219 310	34,2%

Faits Saillants du Quatrième Trimestre 2010

- Progression des approbations et des mises en force de 34%.
- Baisse du taux des créances classées de 6,08% à 5,07%.

L'ensemble de nos activités et de notre réseau (Leasing, Factoring et Location longue durée) fonctionne normalement et nous redoublons d'effort pour servir encore mieux notre clientèle.

TUNISIE LEASING

Société Anonyme au Capital de 35 000 000 Dinars

Siège Social : Centre Urbain Nord Av Hédi KARRAY 1082 Mahrajène

Registre de Commerce N° B 1340 9 1997

Objet : la société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel, d'effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation, d'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Tunisie LEASING est notée BBB+ à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 22 avril 2010

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2011-1 »

de 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par appel public à l'épargne

Taux d'intérêt : TMM +0,9% et/ou 5,75% brut l'an

Durée : 5 ans

La présente émission de TUNISIE LEASING a reçu la note BBB+(TN) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 17/03/2011

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2010

Délibération du Conseil d'Administration du 25 novembre 2010

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER N° 11 - 0737 du 30 MAR. 2011

Notice légale publiée au JORT N° 40 du 02/04/2011
BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (nous) soussigné (s) (Nom et Prénoms) :
Pièce d'identité : Agissant pour le compte de :
Qualité :
Nationalité : Age : Sexe ¹ M () F ()
Profession :
Adresse :
Déclare (ons) souscrire à (en toutes lettres) :
Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2011-1 » déposées chez² :

En gestion libre Compte géré

au prix d'émission de 100 Dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 10/06/2011. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 10/06/2011 et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, entaillés au³ :

taux fixe 5,75% et/ou taux variable TMM + 0,9%.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « Tunisie Leasing 2010 », et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « TL 2011-1 » et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)⁴ :

- en espèces ()
- par chèque () N° du Tiré sur : Agence :
- par virement () en date du effectué sur mon (notre) compte N° Ouvert à

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites soit³ :

..... obligations à taux fixe.
..... obligations à taux variable.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
le second servant de souche

A le
Signature⁴

¹ cocher la case correspondante

² Indiquer le nom du dépositaire

³ remplir la ligne appropriée

⁴ faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »



« COPIE »

TUNISIE LEASING

Société Anonyme au Capital de 35 000 000 Dinars
Siège Social : Centre Urbain Nord Av Hédi KARRAY 1082 Mahrajène
Registre de Commerce N° B 1340 9 1997

Objet : la société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel, d'effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation, d'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Tunisie LEASING est notée BBB+ à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 22 avril 2010

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2011-1 »
de 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars chacune
Emis par appel public à l'épargne
Taux d'intérêt : TMM + 0,9% et/ou 5,75% brut l'an
Durée : 5 ans

La présente émission de TUNISIE LEASING a reçu la note BBB+(TN) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 17/03/2011

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2010
Délibération du Conseil d'Administration du 25 novembre 2010

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER N° 11 - 8737 du 30 MAR 2011

Notice légale publiée au JORT N° 40 du 02/04/2011
BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (nous) soussigné (s) (Nom et Prénoms) :
Pièce d'Identité : Agissant pour le compte de :
Qualité :
Nationalité : Age : Sexe ¹ M () F ()
Profession :
Adresse :
Déclare (ons) souscrire à (en toutes lettres) :

Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2011-1 » déposées chez²

En gestion libre Compte géré

au prix d'émission de 100 Dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 10/06/2011. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 10/06/2011 et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, calculés au ¹ :

taux fixe 5,75% et/ou taux variable TMM + 0,9%

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « Tunisie Leasing 2010 », et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « TL 2011-1 » et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)³ :

- en espèces ()
- par chèque () N° du Tiré sur : Agence :
- par virement () en date du effectué sur mon (notre) compte N° Ouvert à

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites soit ¹ :

..... obligations à taux fixe,
..... obligations à taux variable.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
le second servant de souche

A le
Signature ⁴

¹ cocher la case correspondante

² Indiquer le nom du dépositaire

³ remplir la ligne appropriée

⁴ faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

